

Yaoundé, le

31 JUL 2026

DECISION DU GOUVERNEUR N°072/GR/2026
Portant publication de la liste des candidats admis au concours
de recrutement des Agents d'Encadrement Moyen (AEM) - Informaticiens

Le GOUVERNEUR,

Vu les Statuts de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
Vu le Règlement Intérieur du Gouvernement de la Banque Centrale ;
Considérant la Lettre Circulaire N° 010/GR/2026 du 02 juillet 2026 portant publication de la liste des candidats présélectionnés pour le recrutement des Agents d'Encadrement Moyen (AEM) - Informaticiens ;
Considérant la délibération du Gouvernement de la Banque Centrale lors de sa réunion N°42/2026 du 31 juillet 2026,

Décide :

Article premier.- Sont admis à l'issue des épreuves du concours de recrutement des Agents d'Encadrement Moyen (AEM) – Informaticiens, les candidats dont les noms suivent :

- **Administrateur du Système de Messagerie Zimbra**
MBOU Koshita Gray,
HISSEIN BANAYE Hassan,
- **Administrateur de plateforme Jalios**
OUSSOUMANOU Abdourahman,
ALOGO EYANG Tomás Genaro Edjang,
- **Administrateur de plateforme OnBase (Hyland)**
WAKE Perle,
NDOKO KIATOKA Rebecca Carène Frida.

N°:SEC 072/2026

Article 2.- Conformément aux dispositions régissant le recrutement du personnel de la BEAC, les candidats retenus seront soumis à un stage probatoire rémunéré, assorti d'une période d'essai d'une durée cumulée de six (06) mois.

Article 3.- Le début de la période probatoire est fixé au **01^{er} septembre 2026**.

Les modalités de déroulement du stage probatoire et de la période d'essai seront communiquées ultérieurement.

Article 4.- La présente Décision entre en vigueur à sa date de signature./-



Yvon SANA BANGUI

N°:SEQ.072/2026